

Projet éolien Chemin du Chêne

Lettre d'information n°3 – Décembre 2019

Venez découvrir l'implantation retenue pour le parc éolien Chemin du Chêne

L'équipe de Global Wind Power sera à la **salle des fêtes d'Harcigny le mardi 17 décembre de 16h à 20h** pour présenter l'implantation du projet éolien Chemin du Chêne.

À cette occasion des photomontages seront présentés. Venez en prendre connaissance et échanger autour du projet.

6 éoliennes

Nos réflexions et les études menées depuis plus d'un an nous ont amené à définir une implantation de 6 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale.

Sur la carte ci-contre, les éoliennes sont disposées selon 2 lignes de 3, parallèles aux bois d'Harcigny.

La zone d'étude, éloignée de 500 mètres aux habitations, est délimitée en pourpre. Comme le préconisent les services de l'Etat, un éloignement (en vert et en bleu) de 200 mètres des bois et des linéaires de haies a été respecté.

Une distance de sécurité (en orange) par rapport à la ligne électrique a également été prise en compte.



Découvrez les photomontages des éoliennes et une vidéo en 3D



6
éoliennes



180
mètres de
hauteur en
bout de pale



34
mégawatts
de puissance
totale



34 000
foyers*

*Équivalent de la consommation
en électricité de 34 000 foyers
(hors chauffage)

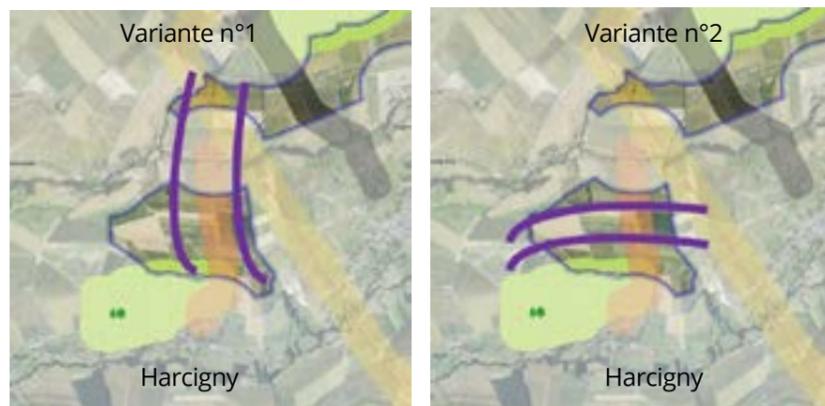
Projet éolien Chemin du Chêne

Intégration paysagère

Deux variantes d'implantation respectant les contraintes techniques étaient à l'étude. Une variante de 2 lignes verticales et une variante de 2 lignes horizontales de 3 éoliennes chacune.

Pour des raisons paysagères (encerclément d'un hameau et de la vallée) et écologiques (proximité avec le ruisseau et un linéaire de haies), la variante n°2 a été retenue.

Les photomontages sont des images, réalisées à partir de photos panoramiques prises sur le terrain, dans lesquelles les éoliennes sont ensuite insérées numériquement selon leurs caractéristiques :



emplacement, taille et longueur des pales. Ils permettent de se rendre compte de l'insertion paysagère du futur parc éolien dans l'environnement local actuel.

Bénéfices économiques pour le territoire

Le projet produira 380 000 € de retombées fiscales annuelles pour le territoire dont 66 000 € pour Harcigny, (estimation pour 6 éoliennes de 5,7 MW chacune). Depuis le 1^{er} janvier 2019, 20% de la taxe de l'IFER* revient directement à la commune d'implantation.

Dans certaines intercommunalités, une clef de répartition est votée pour augmenter cette part.

* Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

Le démantèlement des éoliennes en fin d'exploitation

Le démantèlement des installations et la remise en état du site à l'issue de l'exploitation sont encadrés par la loi selon les modalités de l'Arrêté du 26 août 2011.

Ainsi, le démantèlement est à la charge de la société qui détient le parc éolien.

De plus, la loi oblige parallèlement au porteur de projet

de provisionner une somme de 50 000 € par éolienne dès la construction du parc. Cette somme servira en cas de défaillance de la société pour démanteler les éoliennes de façon à ce que la charge ne soit jamais attribuée au propriétaire du terrain ou à la commune.

Sur le site internet découvrez une vidéo 3D de simulation du parc éolien et plusieurs photomontages :
<https://projeteoliencheminduchene.fr>

Vue depuis Nampcelles-la-Cour

Altitude élevée de 170 mètres, surplombant le fond de vallée de la Brune. Visibilité depuis le pied de la tourelle Nord de l'Eglise de Nampcelles-la-Cour



Altitude élevée de 169 mètres. Co-visibilité de l'église d'Harcigny, bois du Mont sur la route des églises fortifiées, Harcigny

Vue depuis le bois du Mont



Vue depuis la ferme de Gironsart

Depuis l'habitation la plus proche (660 mètres), desservie par le GR 122
Photo prise sur le coteau, dans le champ dominant le GR pour maximiser la vue



Mise en place de mesures d'accompagnement : appel à volontaires

Les mesures d'accompagnement sont à la volonté du porteur de projet. Elles correspondent principalement à des ouvrages réalisés par le développeur éolien dans l'objectif d'améliorer ou de valoriser une thématique particulière, telle que la biodiversité.

Dans le cadre du projet éolien Chemin du Chêne, nous proposons:

- la création d'un îlot de sénescence (plantation et mise en vieillissement d'une nouvelle parcelle de bois) sur des terrains d'1ha minimum
- la plantation de haies sur 200 mètres minimum
- la création de bandes enherbées le long de parcelles agricoles

Dans cette démarche, nous sommes à la recherche de terrains et de volontaires pour mettre en place ces mesures d'accompagnement, à proximité du futur parc éolien.

Si vous êtes intéressés par ces mesures,
n'hésitez pas à nous contacter :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

ou par courriel :

contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr



Global Wind Power

Nous sommes ici



2018-2019
Conception du projet

1^{er} semestre 2020
Demande
d'autorisation
ICPE

2021
Enquête publique
(un mois)

2023
Construction
des éoliennes

2024
Exploitation
du parc éolien
Production
d'électricité

Vue depuis la Haye de Marle

Depuis la D162, entre Harcigny et Nampcelles-la-Cour

Co-visibilité de l'église d'Harcigny et du bois du Mont sur la route des églises fortifiées

